

La modernisation des oasis tunisiennes : acquis et défis

Hajji A.

in

Jouve A.-M. (ed.).

La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29

1997

pages 257-264

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

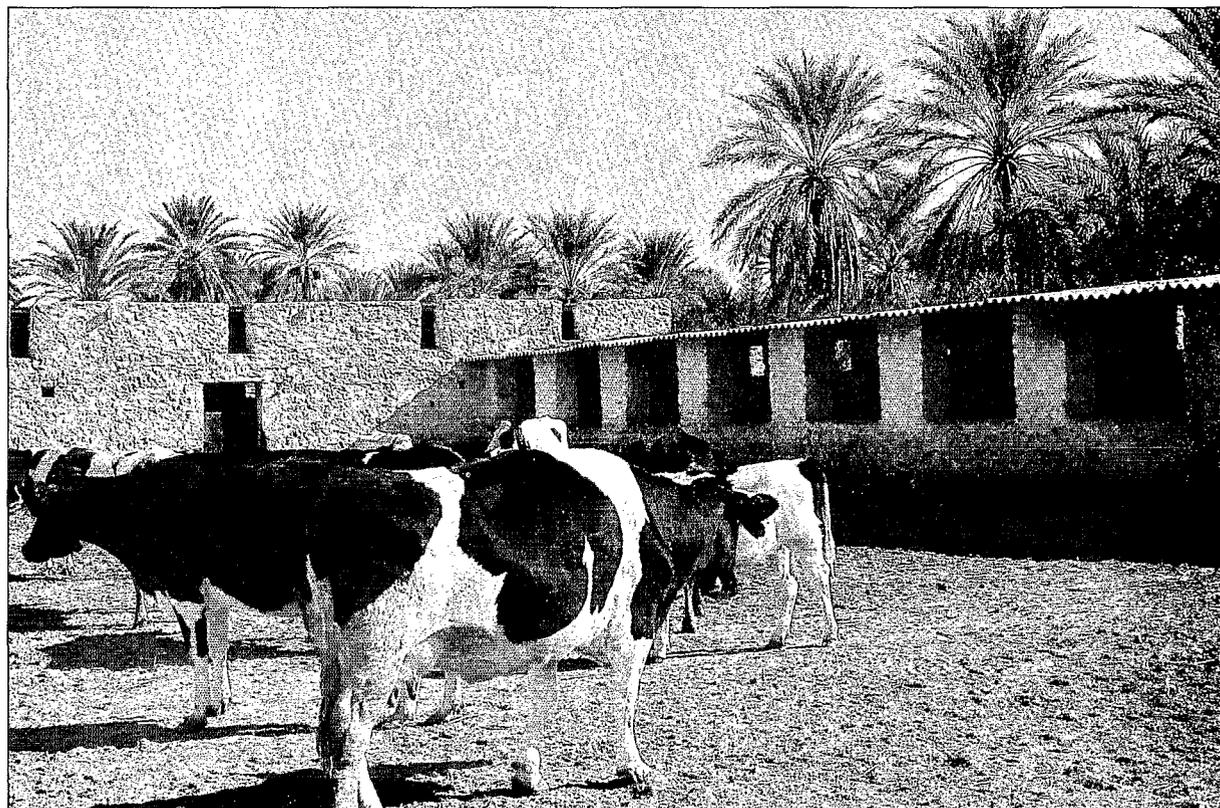
<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971521>

To cite this article / Pour citer cet article

Hajji A. **La modernisation des oasis tunisiennes : acquis et défis.** In : Jouve A.-M. (ed.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 257-264 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



Vaches Holstein dans les oasis tunisiennes © Alain Bourbouze

La modernisation des oasis tunisiennes : acquis et défis

Abdelhamid Hajji

Commissariat Régional au Développement Agricole de Gafsa (Tunisie)

Résumé. Malgré leur faible superficie, les oasis tunisiennes occupent une place non négligeable dans l'économie du pays. Depuis plusieurs décennies, elles n'ont cessé d'être l'objet de diverses interventions de modernisation. Les plus importantes ont été entreprises depuis les trois dernières décennies – pendant lesquelles presque toutes ces oasis ont été transformées en véritables chantiers de travaux d'installation de nouveaux ouvrages et forages d'irrigation. D'importants moyens financiers ont été mobilisés à cette action d'envergure. Imposé par des considérations économiques et sociales, ce pari sur la modernisation de l'agriculture oasienne a permis des acquis incontestables (importante extension des oasis – accroissement élevé de la production agricole et des exportations dattières). Malheureusement, des défis majeurs risquent d'hypothéquer l'avenir de cette agriculture et de mettre en cause ces acquis. Parmi ces défis, la question de l'eau est centrale.

Mots clés. Oasis - Secteur dattier - Irrigation - Zones arides - Sud tunisien - Développement durable - Associations d'irriguants - Mise en valeur - Réhabilitation - Modernisation agricole - Restructuration sociale

Introduction

Le milieu oasien n'a cessé d'être l'objet de diverses interventions, projets, programmes et plans et l'effort de modernisation a abouti à des acquis. Malgré cela, des défis importants risquent de mettre en cause l'avenir de l'agriculture oasienne. La complexité du milieu oasien n'a cessé d'alimenter une abondante littérature et de nombreux débats ; pourtant, d'une importance fondamentale, la réflexion sur la modernisation des oasis me semble encore inépuisée. Pour y contribuer, en plus de ma propre expérience et connaissance des oasis tunisiennes, j'ai été amené à consulter, collecter et analyser de nombreuses séries statistiques, rapports... et à interviewer plusieurs cadres, techniciens et informateurs privilégiés. Dans cette contribution, on tentera donc de cerner les points forts et les problèmes majeurs de cette modernisation dont l'enjeu est de taille, si on sait la place importante qu'occupe les oasis dans l'économie du pays.

I – Place de l'agriculture oasienne

En 1993, les oasis tunisiennes couvrent environ 32 000 ha, soit environ 0,63% de la superficie agricole et 13% de la superficie des périmètres irrigués du pays. Elles constituent un potentiel agricole important. En effet, pratiquée sur une aussi faible superficie, leur principale production – les dattes – contribue pour 3,5% à la production agricole nationale et 10% aux exportations agricoles dont elle occupe le 3e rang après l'huile d'olive et les produits de la pêche. Diverses autres cultures sont également pratiquées dans les oasis : les oliviers, d'autres arbres fruitiers, les légumes, les fourrages, les cultures industrielles, les cultures de contre saison, conduites avec les eaux chaudes et qui connaissent actuellement une extension. Les oasis sont également un grand lieu d'attraction pour les touristes.

II – Les stratégies adoptées pour la modernisation des oasis

Des actions pour moderniser les oasis ont été engagées depuis fort longtemps, avec des stratégies et une ampleur diverses.

1. L'évolution de ces stratégies

Pour mieux appréhender les stratégies adoptées pour la modernisation des oasis, il y a lieu de distinguer 4 périodes :

- La première est celle de la colonisation. Des oasis ont été créées au début pour quelques colons, par la suite pour des notables et enfin pour des nomades pour les sédentariser. L'objectif était de favoriser les exportations de dattes Deglet Nour très demandées en Europe.
- La seconde période s'est étendue de l'Indépendance à la fin des années 1960. Les tentatives de moderniser véritablement les oasis ont été timides et la situation s'est même aggravée. L'Etat a confié à la STIL la gestion des palmeraies des ex-colons, après leur nationalisation et lui a donné de larges pouvoirs pour la commercialisation des dattes. Ainsi, cette société s'est érigée en véritable monopole du secteur dattier.
- La 3e période s'est étalée pendant les premières années de la décennie 1970. La facilité à commercialiser la datte Deglet à l'étranger, et sa haute rentabilité, ont amené pendant cette période des éléments de la bourgeoisie agraire à prendre le contrôle de la STIL et à y investir. Profitant d'importants financements bancaires, cette société s'est lancée dans un grand programme d'extension des plantations de palmiers, exclusivement de variété Deglet. Pendant cette période, le monopole de la STIL s'est renforcé et la situation des autres oasis a empiré.
- La quatrième période a débuté à la fin des années 1970. Sur la base d'études hydro-géologiques poussées, un vaste programme de rénovation et de création d'oasis, sans précédent, a été engagé. C'est le fameux plan directeur des eaux du sud «PDES» qui s'est fixé l'objectif de rénover 20 000 ha d'anciennes oasis et de créer 4 500 ha de nouvelles. Dans le cadre de ce plan, la plupart des projets ont été réalisés. Les derniers projets qui sont actuellement mis en oeuvre seront achevés dans les prochaines années.

Un éclairage sur les opérateurs de mise en oeuvre de cette stratégie pendant cette dernière période mérite d'être effectué.

2. Les opérateurs de la stratégie récente

Par le biais de ses ex-offices des périmètres irrigués et de ses CRDA dont le rôle s'est accru, le ministère de l'Agriculture est le principal opérateur. En plus de la réalisation des projets oasiens, il assure une multitude d'autres interventions et actions de consolidation et de soutien aux producteurs dans les oasis (maintenance des systèmes hydrauliques, vulgarisation, crédits, promotion de l'élevage, assistance aux associations d'intérêt collectif et aux coopératives de service...).

Un appui est également apporté par divers organismes de recherche et de développement : le groupe interprofessionnel des dattes, le centre de recherches en phoeniculture de Dégache, l'IRA, l'ODS, l'APIA et la BNA (cf. liste des abréviations).

Les autorités régionales interviennent de différentes manières : participation au choix des attributaires dans les palmeraies créées, aide financière pour la majorité d'entre eux sous forme de salaire, assistance en main-d'oeuvre pour le curage des drains, aide pour les associations d'irrigants (AIC) les plus en difficulté, réalisation d'infrastructures socio-économiques... De telles interventions constituent des accompagnements et des correctifs qui se sont révélés par la suite comme nécessaires. Parfois elles sont dictées par des situations d'urgence.

III – Les modalités de mise en oeuvre des stratégies

1. L'expérience de création de nouvelles oasis

Dans l'expérience de création de nouvelles oasis, il nous importe avant tout d'examiner les formes de mise en valeur adoptées et le choix des bénéficiaires. Nous n'abordons pas les autres aspects comme

ceux relatifs aux infrastructures socio-économiques pour l'installation des attributaires, même si l'on convient qu'ils conditionnent eux aussi le résultat de la mise en valeur.

A. Les formes de mise en valeur

Pour la mise en valeur, 4 formes ont été adoptées :

- la mise en valeur type société STIL ;
- la mise en valeur par les SCM ;
- les lotissements attribués dès la première année de la mise en valeur ;
- les lotissements selon la formule «clef en main».

a) La mise en valeur type société STIL

Comme nous l'avons signalé, au début des années 1970, la mise en valeur a été principalement effectuée par la STIL. A cette époque, celle-ci a créé environ 1168 ha de palmeraie. Ainsi, en moins d'une décennie, la superficie gérée par cette société a atteint 1 854 ha (5,8% de la palmeraie tunisienne). Elle n'exploitait en 1964 que les 170 ha qui ont appartenu aux anciens colons. Il est très frappant de constater que, dans le gouvernorat de Tozeur, la STIL exploitait presque le 1/5 des palmeraies et s'accaparait le 1/4 des eaux d'irrigation. Cette expérience n'a pas eu d'impact sur le développement de la région en général et particulièrement sur le plan social.

b) Expérience de mise en valeur par les SCM

Le pouvoir dont a pu jouir la STIL, le soutien qui lui était apporté et la marginalisation de plus en plus importante des oasis traditionnelles n'ont fait que susciter une frustration et un mécontentement de plus en plus vif parmi les populations locales. Comme si on voulait apaiser ce mécontentement, on a opté pour une autre formule de mise en valeur type SCM. Cette formule a consisté à créer parmi la population locale des sociétés, à qui l'Etat a accordé des terres et des crédits pour réaliser elles-mêmes les aménagements hydrauliques et la mise en valeur agronomique. Prévue pour concerner la mise en valeur de 2 500 à 3 000 ha suivant un cahier des charges techniques, arrêté par le ministère de l'Agriculture, cette expérience a porté seulement sur 1 085 ha et a montré ses limites. Aussi a-t-elle été arrêtée.

En effet, les problèmes qu'elle a soulevés sont nombreux. Les principaux sont les suivants :

- le rythme de plantation a été lent et les crédits n'ont pas été suffisants ;
- l'endettement concerne 16 des 17 SCM ;
- le débit de quelques forages a baissé et les forages de secours sont inexistants ;
- parmi les plus aisés, certains ont commencé à acheter des parts de terre à ceux qui sont financièrement les plus en difficulté ;
- des extensions illicites ont commencé dernièrement à avoir lieu ;
- la majorité des bénéficiaires sont fonctionnaires ou exercent des professions libérales ;
- beaucoup sont propriétaires en même temps dans les SCM et dans les oasis traditionnelles ;
- la superficie moyenne par ayant-droit est grande puisqu'elle dépasse les 3 ha ;
- à l'exception d'une seule société, le terrain a été partagé entre les sociétaires et au lieu d'affronter ensemble les problèmes, les bénéficiaires ont préféré les solutions individuelles ;

On ne peut que convenir avec M. Kassah que cette forme de mise en valeur n'a pas eu de conséquences sociales positives.

c) La formule attribution dès la mise en valeur

Cette expérience a été tentée même avec la colonisation. Elle n'a pris de l'ampleur que depuis la fin de la décennie 70, suite aux deux expériences de la STIL et des SCM. Elle a consisté à réaliser par l'Etat

les aménagements des périmètres et parfois la création des infrastructures socio-économiques. Les bénéficiaires ont eu à réaliser la plantation des palmiers au moyen de prêts et subventions. Cette formule a concerné de nombreux périmètres sur une importante superficie.

Comme le palmier ne commence à produire qu'à la 5^e année et que la pleine production n'est atteinte qu'après la 13^e année, et malgré les crédits octroyés et l'assistance apportée par les autorités régionales, cette formule n'a pas donné tous les résultats escomptés. En effet, à cause du retard d'entrée en production, celle-ci n'a profité qu'aux plus aisés. Les plus démunis, qui sont majoritaires, n'arrivaient pas à concilier la conduite de leurs parcelles et les besoins immédiats de leur famille. De cette expérience ont surtout tiré profit les *ex-khammess* et les *ex-nomades*, bien que ces derniers aient vu l'effectif de leur cheptel baisser.

dj La formule attribution «clef en main»

Cette formule a été entamée dans le cadre du projet de mise en valeur de Rjim Maatoug dans le gouvernorat de Kebili. Elle est prévue pour être réalisée sur 2 160 ha. La mise en valeur selon cette formule a commencé en 1990. L'adoption de cette formule a été dictée par les enseignements tirés des expériences passées. Elle consiste à réaliser par l'Etat toutes les composantes de la mise en valeur et de l'infrastructure socio-économique. Au début, il était prévu d'attribuer les lots après les avoir entretenus pendant 5 ans. Or, la nouvelle législation n'assure plus l'attribution à titre privatif et cède les lots à titre locatif pour une longue durée. La priorité est accordée aux ouvriers qui ont participé à cette mise en valeur. A la fin de l'année 1995, un premier périmètre de 72 ha a été donné selon cette formule.

Il n'est pas possible actuellement d'en tirer des enseignements utiles. Toutefois, bien qu'elle soit coûteuse pour l'Etat, cette formule est en mesure de mieux assurer la promotion des plus démunis en leur assurant des salaires pendant les 5 premières années et en leur évitant au début des dépenses importantes.

B. Superficie des lots et choix des attributaires

Ces questions ont toujours posé des difficultés, dans la mesure où il faut se soucier de faire bénéficier le maximum de candidats, toujours nombreux et prendre en considération la viabilité des lots.

Selon les oasis, et dans la majorité des cas, les superficies des lots ont varié de 0,50 ha à 2 ha. Elles ont même atteint des faibles superficies (0,25) et des grandes (4 à 6 ha). On a pu constater que même des lots de 1 ha, jugés au départ comme suffisants, n'ont pas tardé à faire l'objet de partages. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer, pour de nombreuses oasis, la superficie moyenne actuelle avec celle qui a été attribuée au départ. Des superficies dépassant les 2 ha se sont avérées difficiles à conduire. Celles qui dépassent les 3 ha avantagent les plus aisés. En général, l'expérience acquise montre que l'option pour des lots de 1,5 ha est probablement plus judicieuse. Malgré cela, on n'a pas défini une superficie minimale. La superficie à attribuer continue de dépendre du contexte particulier de chaque région (statut foncier, pression humaine sur le foncier, etc.).

Quant au choix des bénéficiaires, il est problématique à tel point qu'on est amené à se poser la question sur la signification réelle d'un «bon choix». Les autorités régionales, qui sont les premières à décider de ce choix, essayent de réaliser un compromis entre des nomades voulant échapper à la précarité du milieu désertique, les *ex-proprétaires* de la terre mise en valeur, les habitants qui en sont proches, les jeunes chômeurs et les sans terres des oasis traditionnelles.

2. La rénovation des anciennes oasis

Comme signalé, en plus des nouvelles créations, la stratégie de modernisation des oasis s'est fixé l'objectif de rénover les anciennes. La superficie à rénover est de 22 000 ha, c'est-à-dire presque la totalité de la palmeraie traditionnelle. Faute de connaissances sur les ressources en eau, l'ancienne approche de modernisation des oasis ne s'est pas attaquée à la question cruciale qui est celle de l'eau d'irrigation. Elle s'est fixée principalement comme objectif d'effectuer «la reconversion» des palmiers datiers âgés et de variétés secondaires en une variété plus rémunératrice, la Deglet Nour.

Sur la base des nouvelles connaissances hydro-géologiques, la démarche a été changée, puisqu'on parle de rénovation aussi bien hydraulique qu'agronomique. Parfois, on parle de sauvegarde. Avec cette démarche il s'agit de :

- ❑ combler le déficit en eau des oasis par la création de forages et l'installation de réseaux d'irrigation souterrains pour réduire les pertes dues aux anciens systèmes ;
- ❑ réaliser les travaux de drainage ;
- ❑ entreprendre des actions agronomiques, en encourageant les spéculations les plus rentables (la Deglet Nour pour les deux gouvernorats de Tozeur et de Kébili, les autres arbres fruitiers, comme le grenadier, l'abricotier... pour les deux gouvernorats de Gafsa et Gabès). Il s'agit d'arracher les palmiers dattiers et autres arbres fruitiers âgés et peu productifs afin de développer les cultures fourragères et maraîchères. Des crédits importants et incitatifs ont été prévus pour subventionner les arrachages et la plantation.

IV – Les résultats des efforts de modernisation

Actuellement et après plus que trente ans d'interventions pour moderniser l'agriculture oasienne, des résultats positifs ont pu être atteints. Examinons tout d'abord les principaux résultats.

1. Une amélioration générale de l'irrigation

Le suivi de l'exploitation des nappes et des volumes desservis en eau d'irrigation – que le ministère de l'Agriculture assure de façon régulière – atteste incontestablement que l'irrigation a été en général améliorée. En effet, le taux d'irrigation par hectare a augmenté, les tours d'eaux ont été réduits, les forages de nombreux périmètres ont été reliés entre eux pour secourir ceux qui sont en difficulté ; l'accès à l'eau est plus équitable que dans le passé. Les conflits entre les usagers ont pu être réduits. Cette amélioration n'a pu être réalisée que grâce à l'important effort de mobilisation des eaux d'irrigation par la création de nombreux forages et la généralisation des réseaux d'irrigation plus efficaces. Cependant des problèmes persistent pour quelques oasis qui ont au contraire vu leur situation se dégrader. Les raisons sont diverses : baisse rapide du débit des forages, due à la qualité de réalisation des travaux ou aux extensions illicites, ressources en eaux les plus proches très limitées, défaillances lors de l'exécution des projets...

2. Importante extension des plantations et importante modification de la composition des palmeraies

En 1976, la superficie des oasis était de 17 000 ha. Pour les très prochaines années, celle-ci doublera pour atteindre les 34 000 ha. D'une décennie à l'autre, le rythme annuel de création n'a cessé d'augmenter. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du PDES n'expliquent pas à eux seuls cette extension. Les extensions illicites, surtout dans le gouvernorat de Kébili, y ont également participé.

Au début du siècle, le taux de la variété Deglet Nour dans l'effectif total des palmiers n'était que de 1%. En 1976, il est passé à 45%. Désormais il est actuellement d'environ 60%. Il est de 80% dans les oasis modernes et il est inférieur à 50% dans les anciennes oasis. Les nouveaux problèmes de commercialisation et la crainte de voir un jour s'installer dans les oasis tunisiennes la redoutable et incurable maladie du Bayouhd – à laquelle la Deglet est très sensible – ont montré le danger de favoriser la monoculture de cette espèce. Conscient de ces problèmes, dans les périmètres récemment mis en valeur, le ministère de l'Agriculture recommande depuis quelques années de planter 80% en palmier Deglet Nour, 20% en d'autres variétés. Malgré cela, les agriculteurs persistent à planter essentiellement la variété Deglet pour laquelle l'engouement est important.

3. Développement spectaculaire de la production et des exportations de dattes

L'entrée en production des plantations réalisées surtout à la fin des années 1970 et l'amélioration des rendements sont à l'origine de l'évolution importante de la production dattière. Cette dernière ne tar-

dera pas à doubler celle des années 1960. L'évolution de la production moyenne annuelle a été comme suit :

Décennie 1960	44 000 t
Décennie 1970	47 000 t
Décennie 1980	58 000 t
Depuis 1990	77 000 t

L'accroissement le plus important a eu lieu pour la Deglet Nour qui a vu sa production quintupler en passant de 8 700 t pour la décennie 1960 à 45 000 depuis 1990. Les oasis traditionnelles contribuent pour une part importante à la production totale ; la part du gouvernorat de Tozeur est de 50% pour la Deglet Nour et de 95% pour toutes les variétés de dattes. La production est sujette chaque année à une variabilité en qualité et en volume (de l'ordre de 10 à 15%). Ceci ce traduit par une fluctuation des revenus des agriculteurs.

Pour les exportations, qui constituent un objectif important, le résultat est largement positif, puisqu'elles ont triplé en volume et ont été multipliées par 20 en valeur. Pendant plusieurs années, la Tunisie a profité d'une conjoncture internationale favorable. Actuellement, des incertitudes planent sur l'avenir en raison des exportations algériennes qui commencent à concurrencer celles de la Tunisie et à cause de l'inélasticité des marchés extérieurs traditionnels.

4. Lenteur du développement des autres cultures

Le développement des autres cultures d'arbres fruitiers et des cultures sous-jacentes fourragères et maraîchères figure parmi les objectifs de création et de rénovation des oasis. Les résultats obtenus diffèrent selon les oasis et les gouvernorats. L'objectif en matière de cultures sous-jacentes a été presque atteint pour les gouvernorats de Gafsa, Kébili et Gabès. Pour Tozeur, depuis 1982, le taux d'occupation de ces cultures est resté entre 15 et 20%, c'est-à-dire la moitié du taux escompté. Malgré l'important accroissement des plantations de grenadiers, essentiellement à Gabès, le développement des superficies arboricoles est loin de l'objectif escompté. Globalement, la modernisation des oasis ne s'est pas accompagnée comme prévu du développement des cultures fourragères et maraîchères et des cultures arboricoles autres que le palmier. Ce développement s'effectue encore avec lenteur.

V – Les défis majeurs

Au-delà des résultats positifs que les données en matière de production et d'exportation confirment, la bataille pour un développement durable de l'agriculture oasienne ne semble pas être actuellement remportée. De grands pas ont été certes franchis, mais le plus difficile se joue actuellement. Il importe donc pour nous de se poser les questions les plus brûlantes qui sont au cœur de la problématique des oasis. A notre avis, ces questions se rapportent essentiellement à l'exploitation et la gestion de l'eau et au contrôle de la filière du secteur dattier qui échappe à la majorité des exploitants.

1. La surexploitation des nappes

D'après les données de l'administration pour les nappes qui assurent l'irrigation des oasis, certaines sont surexploitées et d'autres le seront probablement dans les prochaines années. A cause du développement des forages illicites, la situation est devenue plus inquiétante. Dans la région de Nefzaoua, du gouvernorat de Kébili, en 10 ans leur nombre a été multiplié par 10. Déjà, en 1980, M. Zbidi a attiré l'attention sur ce problème en faisant constater que la réalisation des forages captant le Complexe Terminal se fait à une cadence plus rapide que prévue.

D'autres problèmes se posent : en effet, la surexploitation fait progressivement augmenter la salinité des eaux d'irrigation ; de nombreux forages captant le Complexe Terminal ont vu leurs débits chuter ; à cause de leurs caractéristiques chimiques, les eaux de la nappe du Continental Intercalaire réduisent la longévité des réseaux d'irrigation ; le niveau statique des forages qui baisse continuellement participe à l'accroissement des coûts de pompage.

2. Le problème de la gestion de l'eau d'irrigation et du drainage

Notre connaissance des régions oasiennes et diverses investigations de terrains et nos discussions avec des responsables régionaux, nous ont amené aux principales conclusions suivantes :

- ❑ En dépit de l'amélioration de son efficacité dans les réseaux collectifs et dans les parcelles, l'eau d'irrigation est encore mal gérée ; l'eau est gaspillée surtout lorsque l'irrigation n'est pas effectuée par l'exploitant lui-même ; la fréquence et les doses d'irrigation adoptées se sont parfois révélées incompatibles avec l'occupation réelle des parcelles.
- ❑ Le nombre d'interventions au niveau des systèmes d'irrigation ne cesse d'augmenter, alors que les stocks de conduites et pièces nécessaires pour les réparations ne font que diminuer.
- ❑ Par son poids, l'Etat a apporté plus d'équité sociale dans la répartition de l'eau d'irrigation. Malgré cela, les gros agriculteurs tentent de revenir à leurs anciennes pratiques en tentant d'accaparer ces eaux.
- ❑ Les AIC sont réticentes quant à la politique de désengagement de l'administration. En plus de cela, elles ne sont pas suffisamment capables de se prendre en charge aussi bien financièrement que techniquement.
- ❑ La politique de tarification de l'eau d'irrigation, conjuguée avec l'augmentation des coûts de pompage, va commencer dans les prochaines années par éliminer les exploitants les moins performants.
- ❑ L'accroissement des quantités d'eau mobilisées pour l'irrigation et l'irrigation telle qu'elle est pratiquée par les usagers ont favorisé, dans la majorité des oasis, la remontée du niveau des eaux excédentaires qu'il faut évacuer. Dans le cadre des projets de rénovation et de création d'oasis, d'importants réseaux de drainage ont été réalisés. Malheureusement, les usagers n'assurent plus, comme jadis, leur entretien et nombreuses sont les oasis où ces réseaux ne sont pas fonctionnels.

La question de la gestion technique et sociale de l'eau d'irrigation reste donc posée. Un désengagement brusque de l'Etat, non suffisamment étudié et non négocié avec les usagers de cette eau, peut se solder pour la collectivité par un coût social et économique non négligeable.

3. Dans la nouvelle restructuration sociale : une mainmise d'une minorité sur le secteur dattier

Comme pour toute la Tunisie, les régions oasiennes vivent depuis les dernières décennies de très profondes mutations socio-économiques. La complexité de la société oasienne ne peut pas nous permettre d'apprécier le poids de la stratégie de modernisation des oasis dans ces mutations. Toutefois, on ne peut nier que l'enjeu autour du secteur dattier, très rémunérateur, ait organisé autour de lui une nouvelle restructuration sociale. Ne prétendons pas pouvoir finement l'analyser, mais avançons quelques éléments de réflexion.

Les faits les plus marquants de la nouvelle restructuration sociale se présentent comme suit :

- ❑ La stratification sociale prend désormais une nouvelle forme. En effet, l'ancienne société oasienne était une véritable société de classes où il y avait d'un côté les propriétaires pour qui le travail de la terre est méprisé et d'un côté les *khammess*, véritables serfs. Actuellement, on peut dire qu'on est en présence d'une nouvelle stratification où les couches sociales sont celles des *khammes*, des salariés et des petits propriétaires, celles des moyens propriétaires et enfin celle des plus aisés.
- ❑ Le *khammessat*, qui était dans le passé à la base de l'agriculture oasienne, a beaucoup évolué. Le nombre de *khammes* a beaucoup chuté. Ils ne sont plus comme auparavant soumis aux nombreuses servitudes ; leur situation a été améliorée ; certains ont pu accéder à la propriété.
- ❑ Le salariat s'est de plus en plus développé. Les salariés constituent, avec les petits exploitants, la catégorie sociale la plus défavorisée. Parmi eux, ceux originaires des zones les plus déshéritées des gouvernorats du Centre du pays sont de plus en plus nombreux. La tendance à les employer de façon occasionnelle rend leur situation de plus en plus précaire.
- ❑ Malgré les efforts de l'Etat pour promouvoir une classe moyenne, les inégalités au niveau des structures des exploitations n'ont été que légèrement atténuées. En effet, à titre d'exemple, à Tozeur, la proportion des petits exploitants n'a que légèrement baissé au profit des moyens et grands exploitants.

- ❑ La catégorie sociale la plus aisée est formée par les gros exploitants (exploitant plus de 2 ha) et quelques conditionneurs et exportateurs de dattes. Leur mainmise sur la commercialisation des dattes s'affirme de plus en plus, surtout depuis que la STIL a perdu le monopole qu'elle avait auparavant.

VI – Conclusion

Au terme de cette tentative d'évaluation de l'expérience tunisienne dans le domaine des oasis, nous pouvons donc constater les principaux résultats suivants :

- ❑ une amélioration générale de l'irrigation ;
- ❑ la superficie des oasis est passée de 17 000 ha en 1976 à environ 31 500 ha en 1993 ;
- ❑ la production des dattes est sur le point de doubler et leurs exportations ont triplé ;
- ❑ la reconversion des vieilles plantations et des variétés de faible valeur marchande ainsi que le développement des cultures sous-jacentes se réalisent avec lenteur et n'ont pas atteint les prévisions.

Si, globalement, des acquis importants ont pu être obtenus, l'avenir de l'agriculture oasienne est hypothéqué par des défis de taille :

- ❑ les ressources en eau souterraines sont surexploitées ou sur le point de l'être ;
- ❑ le problème de déficit en eau se pose encore pour certaines oasis ;
- ❑ l'exploitation des eaux est inégale d'une oasis à l'autre et même parfois entre usagers d'un même périmètre ; le coût de cette exploitation l'est aussi ;
- ❑ puisque l'entretien des systèmes hydrauliques n'est pas bien assuré, des oasis nécessiteront dans les très prochaines années une autre réhabilitation ;
- ❑ la politique de rationalisation de l'intervention de l'Etat par son désengagement – certes légitime – peut se heurter à une forte opposition de la part des usagers, si elle n'est pas bien étudiée et négociée de manière à prendre en considération aussi bien leur intérêt que celui de la collectivité ;
- ❑ le revenu des exploitants risque de baisser en raison de l'incertitude quant à l'avenir de la commercialisation des dattes. En plus de cela, la majorité des producteurs ne sont pas bien organisés pour tirer plus de profits sur la filière datte et améliorer leurs revenus.

Le stade actuel est propice pour résoudre ces problèmes, dans le cadre d'une réflexion aussi large que possible qui doit associer développeurs, oasiens, chercheurs, etc. Cette réflexion ne doit pas oublier d'intégrer tous les aspects de l'agriculture oasienne, dans toutes ses dimensions sociales, techniques, etc.

Liste des abréviations

AIC :	Association d'intérêt collectif
APIA :	Agence de promotion des investissements agricoles
CI :	Nappe du continental intercalaire
CRDA :	Commissariat régional au développement agricole
CT :	Nappe du complexe terminal
DG/GR :	Direction générale du génie rural
GID :	Groupement interprofessionnel des dattes
IRA :	Institut des régions arides
MA :	Ministère de l'agriculture
OEP :	Office de l'élevage et des pâturages
ODS :	Office de développement du sud
OMVPIGJ :	Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Gafsa-Djerid
OMVPI Gabès-Médénine :	Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Gabès-Médénine
PDES :	Plan directeur des eaux du sud
SCM :	Société civile de mise en valeur
SODAD :	Société de développement agricole et des dattes
STIL :	Société tunisienne d'industrie laitière

